

Procès-verbal
Séance du conseil municipal
du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 21 mars 2024.

Etaients présents :

Dominique PAYET, Nathalie PÉTRAUULT, Pascal MALIK, Consuelo ROPÉRO, Grégory DELGADO, Isabelle DUPUIS, Olivier BOUTIN, Patrick MARAIS, Aurélie VIVIER, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Claude SABOUREAU a donné pouvoir à Pascal MALIK, Betty PAPOT a donné pouvoir à Grégory DELGADO, Louise VERGÉ a donné pouvoir à Olivier BOUTIN

Absent : Rémi PAPOT

Secrétaire de séance : Olivier BOUTIN

Après l'appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 6 février 2024
2. Informations sur décisions prises :
 - a. Dossiers de renonciation à droit de préemption
 - b. Décisions du maire
3. Compte administratif 2023 et approbation du compte de gestion 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Taux de taxes 2024
6. Tarifs 2024
7. Mise à jour du tableau des effectifs 2024
8. Application de la fongibilité des crédits -nomenclature M57
9. Budget 2024
10. Travaux de voirie : route des Sources
11. Travaux d'aménagement de la cour d'école et végétalisation de la cour d'école – plan de financement
12. Végétalisation de la cour d'école- convention avec ID 79 pour l'élaboration et pour l'organisation de la maîtrise d'oeuvre
13. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables- Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables
14. Autorisation de passage de l'itinéraire pédestre « Le pont romain » au départ d'Azay-le-Brûlé et à l'engagement de signature du contrat d'itinéraire avec le Département
15. Informations diverses

1. Approbation du PV du 6 février 2024

Les membres du conseil ont approuvé le procès-verbal à la majorité 12 pour, 1 abstention : Patricia CHOLLET)

2. Informations sur décisions prises :

a. Dossiers de renonciation à droit de préemption

Monsieur le maire présente les demandes et informe qu'il a renoncé au droit de préemption.

num dossier	Date de dépôt	Notaire	Adresse du bien	Réf cadastrale	Décision et date	
					Préemption	Renonciation
Février/mars 2024						
02/2024	29/02/2024	Maître EBERHARDT Philippe	13 route des grands champs la Briaudière	B 392		X 04/03/2024
03/2024	04/03/2024	Maître MOUNIER Erwan	2 chemin de la tine VERRIERES	AP 13 et AP 122		X 05/03/2024
04/2024	06/03/2024	Maître PELLETIER Hugo	12 hameau du grand pré	AC 199		X 08/03/2024
05/2024	07/03/2024	Maître MOUNIER Erwan	6 rue des artisans La Briaudière	B 530		X 08/03/2024
06/2024	18/03/2024	Maître BOCKENHEUER Erwan	3 route du grand pré	AC 189		X 19/03/2024

b. Décisions du maire

Néant.

2. Compte administratif 2023 et approbation du compte de gestion 2023

a. Compte administratif 2023 D2024-09

Monsieur le maire présente le compte administratif de l'exercice 2023 retraçant les dépenses et les recettes réalisées.

COMPTES ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL							
SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	INTITULE	BP 2023+DM	REALISE 2023	Chapitre	INTITULE	BP 2023+DM	REALISE 2023
O11	Charges à caractère général	526 520,00 €	293 458,90 €	O13	Atténuation de charges	1 000,00 €	1 035,79 €
O12	charges de personnel	399 440,00 €	317 860,50 €	70	Produits des services	37 445,00 €	48 874,04 €
O14	Atténuation de produits	37 712,00 €	37 668,00 €	73	Impôts et taxes	557 206,00 €	591 990,08 €
65	Autres charges de gestion	146 476,03 €	135 139,72 €	74	Dotations et subventions	311 413,59 €	295 901,82 €
66	Intérêts emprunts	6 534,39 €	434,39 €	75	Autres produits de gestion	85 136,00 €	85 208,66 €
67	Charges exceptionnelles	4 950,00 €	1 120,00 €	76	Produits financiers	- €	18,45 €
68	Dotations aux amortissements	3 500,00 €	3 500,00 €	77	Produits exceptionnels	1 300,00 €	159,20 €
O22	Dépenses imprévues	30 300,00 €	- €	78	Reprises sur provisions	- €	172,75 €
O23	Virement à la sect investisst	806 185,67 €		O42	Opérations d'ordre		
O42	Transfert entre sections	13 768,27 €	13 768,27 €	OO2	Excédent antérieur reporté	981 885,77 €	
	TOTAL	1 975 386,36 €	802 949,78 €		TOTAL	1 975 386,36 €	1 023 360,79 €
	RESULTAT FCT EXERCICE 2023		220 411,01 €				
SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	INTITULE	BP 2023+DM	REALISE 2023	Chapitre	INTITULE	BP 2023+DM	REALISE 2023
10	Dotations, Fonds divers	4 815,03 €	0,00 €				
16	Rembours capital emprunt	20 498,89 €	4 877,40 €	10	Dotations fonds divers	291 312,26 €	291 893,08 €
20	Immobilisation incorporelles	- €	- €	13	Subventions d'invest	521 059,00 €	97 857,00 €
			- €	16	Emprunts et dépôt caution	229 098,02 €	431,94 €
204	Sub équip versées	42 869,22 €	- €	21	Immobilisation corporelles	- €	- €
21	Immobilisation corporelles	649 900,00 €	168 948,62 €	O24	Produits des cessions d'immob		
211	CIMETIERE	95 000,00 €	76 746,29 €	45	Opérations pour compte de tie	- €	- €
212	MAIRIE	940 000,00 €	78 081,30 €	O21	Virement de la sect fonct	806 185,67 €	
213	DEMOLITION DE BATIMENTS	23 614,29 €		O40	Transfert entre sections	13 768,27 €	13 768,27 €
23	Immob en cours	22 645,89 €	13 698,79 €	O41	Opérations patrimoniales	33 947,92 €	30 947,92 €
O20	Dépenses imprévues	18 000,00 €	- €				
45	Opérations pour compte de tiers	- €	- €				
O40	Opérations d'ordre		- €				
O41	Opérations patrimoniales	33 947,92 €	30 947,92 €				
OO1	Déficit antérieur reporté	44 079,90 €					
	TOTAL	1 895 371,14 €	373 300,32 €		TOTAL	1 895 371,14 €	434 898,21 €
	RESULTAT INVEST EXERCICE 2023		61 597,89 €				

Après avoir remis à la présidence temporairement à Monsieur Pascal MALIK, Monsieur le maire quitte la salle.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (12 voix pour) le compte administratif 2024.

b. Compte de gestion 2024 D2024-10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (13 pour) :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le trésorier de Saint Maixent l'Ecole, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation du résultat 2023 D2024-11

Monsieur le maire présente l'affectation du résultat proposé par la commission finances :

En investissement :

Résultat de clôture 2022 :	- 44 079.80 €
Résultat de l'exercice 2023 :	+ 61 597.89 €
Résultat de clôture 2023	+17 517.99 €
Restes à réaliser en recettes	+ 761 963.00 €
Restes à réaliser en dépenses	- 938 230.26 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 158 749.27 €

En fonctionnement

Résultat clôture exercice 2022	+ 1 243 459 .72 €
Part affectée à l'investissement exercice 2023	261 573.95 €
Résultat 2023	220 411.01 €
Résultat cumulé à affecter	+ 1 202 296.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (13 pour) :

- Affecte en recettes d'investissement 2024 la somme de 250 000.00 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- Affecte en recettes de fonctionnement 2024 la somme de 952 296.78 € à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Arrivée de Madame Nathalie PÉTRAULT

5. Taux de taxes 2024 D2024-12

Monsieur le maire présente l'état de notification des produits prévisionnels 2024.

Il souligne que cette année les bases d'imposition ont été augmentés par l'Etat de 3.90%.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux de taxes et de maintenir les taux comme suit :

Taux de taxe sur le foncier :	30.97 %
Taux de taxes sur le foncier non bâti :	37.88 %
Taux de taxes sur d'habitation sur les résidences secondaires :	15.94 %

Pour un produit attendu des taxes de 432 591.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité (14 pour), les taux de taxes proposés.

6. Tarifs 2024 D2024-13

Monsieur le maire présente les tarifs 2024 ;

Mise à disposition de la salle des fêtes : Foyer Edmond PROUST à compter du 1^{er} mai 2024		
	Habitant de la commune	Habitant hors de la commune
2 salles (1) (3)	120.00 €	240.00€
Cuisine	100.00 €	140.00 €

Location vaisselle /lot	0.50 €	0.50 €
Période de chauffage	60.00 €	60.00 €
Location percolateur (2)	0.00 €	0.00 €

- (1) Acompte de 50.00 € à la réservation et caution de 400.00 € demandée lors de la remise des clés. Tarif à la date de réservation des salles
- (2) Mise à disposition des associations seulement
- (3) Pour les associations communales : 3 week-ends gratuits dans l'année civile, le 4^{ème} week-end et suivant payant comme un habitant de la commune.

TARIFS PERISCOLAIRES	
A compter du 1^{er} septembre 2024	
Restaurant scolaire	
1 enfant	2.50 €
enseignant	4.35 €
Autres personnes (personnel communal, stagiaires...)	3.55 €

Garderie			
	MATIN	SOIR avec un goûter	Après 18 h 30
1 enfant	0.90 €	1.75 €	10.00 € par ½ heure
3 ^{ème} enfant et plus	0.40 €	0.50 €	10.00 € par ½ heure

DIVERS à compter du 1^{er} mai 2024	
Concession cimetière (30 ans)	60.00 € le m2
Concession cavurne (30ans)	380.00 €
Concession cavurne (50 ans)	500.00 €
Case columbarium (30 ans)	600.00 €
Case columbarium (50 ans)	800.00 €
Stère de bois 1 m	50.00 €
Stère de bois en 0.50 m	60.00 €
Terrain de tennis	5 € la clé par an
Location lot 1 table et 2 bancs	5 € avec un dépôt de caution de 150.00 €
Participation au repas des aînés	5 € par personne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 pour), accepte ces propositions.

7. Mise à jour du tableau des effectifs 2024 D2024-14

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avancement de grade de 4 agents du services techniques au 01/10/2023, et d'un agent du service administratif au 09/11/2023, Monsieur le maire propose de supprimer :

- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 24.02 h semaine (régularisation d'un avancement de grade avec augmentation du temps de travail délibération du 09/09/2021)

A compter du 01/01/2024, le tableau des emplois permanents de la collectivité se compose comme suit :

Filière	Grade/emploi	Catégorie	Fonction	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Attaché	A	Secrétaire général(e) de mairie	35 h	1	0
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Secrétaire général(e) de mairie	35 h	1	0
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Assistant(e) comptable, gestion école et locatifs	35 h	1	0
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent(e) accueil/Etat Civil/Urbanisme	35 h	1	0
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent(e) entretien polyvalent espaces verts	35 h	1	0
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent(e)t entretien polyvalent espaces verts	35 h	1	0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent(e) entretien polyvalent espaces verts/bâtiments/voirie	35 h	2	0
	Adjoint technique	C	Agent(e) entretien locaux	11 h	0	1
TOTAL DES EFFECTIFS AU 01/01/2024					8	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (14 pour)

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/ 01/2024.

8. Application de la fongibilité des crédits -nomenclature M57 D2024-15

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée,

le maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57.

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2024.

9. Budget 2024 D2024-16

Monsieur le maire présente le projet de budget 2024 validé par la commission finances

BUDGET FONCTIONNEMENT 2024									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	INTITULE	BP+DM 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	Chapitre	INTITULE	BP+DM 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024
O11	Charges à caractère général	526 520,00 €	293 458,90 €	468 600,00 €	O13	Atténuations de charges	1 000,00 €	1 035,79 €	1 000,00 €
O12	charges de personnel	399 440,00 €	317 860,50 €	414 200,00 €	70	Produits des services	37 445,00 €	48 018,13 €	38 765,00 €
O14	Atténuation de produits	37 712,00 €	37 668,00 €	37 800,00 €	73	Impôts et taxes	557 206,00 €	591 990,08 €	522 377,00 €
65	Autres charges de gestion	125 415,21 €	114 078,90 €	126 078,90 €	74	Dotations subventions	288 913,59 €	295 901,82 €	287 210,00 €
66	Intérêts emprunts	6 534,39 €	434,39 €	6 853,16 €	75	Autres produits de gestion	85 136,00 €	85 208,66 €	91 582,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 950,00 €	1 120,00 €	- €	76	Produits financiers	- €	18,45 €	- €
68	Dotations aux amort et prov	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €					
O22	Dépenses imprévues	30 300,00 €	- €	- €	77	Produits exceptionnels	1 300,00 €	159,20 €	- €
					78	Reprise sur subventions	- €	172,25 €	3 500,00 €
O23	Virement à la sect invest	806 185,67 €	- €	826 412,47 €	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	- €	- €	943,63 €
O42	Transfert entre sections	13 768,27 €	13 768,27 €	14 229,88 €	O02	Excédent de fonct reporté	981 885,77 €	- €	952 296,78 €
TOTAL		1 954 325,54 €	781 888,96 €	1 897 674,41 €	TOTAL		1 952 886,36 €	1 022 504,38 €	1 897 674,41 €

BUDGET INVESTISSEMENT 2024									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	INTITULE	BP+DM	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	Chapitre	INTITULE	BP+DM	REALISE 2023	PROPOSITION 2024
OO1	Solde d'exécution de la sect inv	44 079,90 €	- €	- €					
16	Rembourst capital emprunt	20 498,89 €	4 877,40 €	32 296,75 €	OO1	Solde d'exécution reporté	- €	- €	17 517,99 €
20	Immob. incorporelles	- €	- €	90 457,80 €	10	Dotations fonds divers	291 312,26 €	291 893,08 €	304 338,00 €
10	reversement TA à CCHVS	4 815,03 €	- €	7 334,00 €	13	Subventions d'investissement	521 059,00 €	97 857,00 €	576 558,00 €
204	Sub équip versées	42 869,22 €	- €	- €	16	Emprunts et dettes	229 098,02 €	- €	227 284,00 €
21	Immob. Corporelles	649 900,00 €	168 948,62 €	543 364,43 €	21		- €	- €	- €
23	Immob en cours	22 645,89 €	13 698,79 €	- €	O24	Produits de cessions	- €	- €	- €
O20	Dépenses imprévues	18 000,00 €	- €	- €	O21	Virement section fonct	806 185,67 €	- €	826 412,47 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sect	- €	- €	943,63 €	O40	Transferts entre sections	12 995,58 €	12 995,58 €	12 995,58 €
O41	Opérations patrimoniales	33 947,92 €	30 947,92 €	40 000,00 €	O41	Opérations patrimoniales	33 947,92 €	30 947,92 €	40 000,00 €
212	OPERATION MAIRIE	940 000,00 €	78 081,30 €	907 042,43 €					
211	OPERATION CIMETIERE	95 000,00 €	76 746,29 €	169 667,00 €					
213	OPERATION DEMOLITION BAT	23 614,29 €	- €	50 000,00 €					
214	OPERATION PONT DE LA DIGUE			40 000,00 €					
215	AMENAGEMENT ANCIEN STADE			64 000,00 €					
216	INTERGENERATIONNEL			60 000,00 €					
TOTAL		1 895 371,14 €	373 300,32 €	2 005 106,04 €	TOTAL		1 894 598,45 €	433 693,58 €	2 005 106,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (14 pour) adopte le budget primitif 2024.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 897674.41 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 005 106.04 €

10.Travaux de voirie route des Sources D2024-21

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Pascal MALIK.

Monsieur MALIK rappelle que la régie des eaux a décidé de renouveler des conduites d'eau fuyardes route des Sources et que les travaux ont débuté en février.

La chaussée est fortement endommagée et il est prévu que l'entreprise SADE réalise un bi-couche sur l'emprise des travaux.

A cette occasion, Monsieur MALIK a demandé de chiffrer la reprise totale de la voirie sur le secteur des travaux, sur toute la largeur en bicouche. Il sera fait déduction du devis de la part comprise au marché (1.2 de largeur sur la longueur de conduite renouvelée.

Le montant des travaux de réfection de chaussée pleine largeur au-delà de la réfection de tranchée d'adduction est estimé à 46 560.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la SADE et charge Monsieur le maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

11.Travaux d'aménagement de la cour d'école et végétalisation de la cour d'école – plan de financement D2024-17

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la cour d'école ne répond plus aux besoins des élèves, du corps enseignant et que cette dernière est fortement dégradée.

La commune souhaite réaménager cette cour ainsi qu'un espace pour faire l'école dehors et citoyen sur l'ancien stade à l'arrière de l'école.

Aussi, la commune a souhaité recourir à une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour afin d'embellir et de l'adapter au changement climatique. Les élus souhaitent s'inspirer du Cahier de recommandations Oasis pour la transformation des cours d'écoles (caue75.fr).

Concernant l'espace pour faire l'école dehors et un espace citoyen, sur l'ancien stade à l'arrière de l'école, il est proposé de réaliser les études et les travaux en interne.

PROGRAMME DE L'OPERATION :

L'opération porte sur la cour d'école de la commune et ces nouveaux aménagements comprendront :

- La « désimperméabilisation » de la cour et un travail sur la gestion de l'eau pluviale ;
- La végétalisation de la cour ;
- La réalisation des espaces ombragés ;
- La mise en place de point d'eau ou un brumisateur ;
- L'installation d'espaces ludiques et d'agréments (s'asseoir, dessiner, lire...) ;
- La prise en compte des arbres existants ;

Les coûts des travaux sont estimés à 100 000 €.

La commune sollicitera des subventions auprès :

- de l'État : DETR, Fond Vert ; Agence National du Sport ;
- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- du Département
- et de la Communauté de communes

Un premier plan de financement est proposé ci-dessous, il sera proposé au Conseil Municipal une mise à jour ci-nécessaire lorsque le maître d'œuvre aura achevé les études d'avant-projet.

MAITRISE D'ŒUVRE :

Une maîtrise d'œuvre est nécessaire afin de mener l'ensemble des études et l'exécution des travaux jusqu'au terme du délai de garantie de parfait achèvement.

Le marché sera passé en procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Il sera découpé afin de scinder précisément les missions et les coûts pour chaque ouvrage.

Éléments de mission de base :

- Études préliminaires : Diagnostic (DIAG)/ Esquisse (ESQ).
- AVP : les études d'avant-projet y compris
- PRO : les études de projet
- ACT : l'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;
- VISA : contrôle et visa des plans d'exécution des travaux
- DET : la Direction de l'Exécution des contrats de Travaux
- OPC : Ordonnancement Pilotage Coordination
- AOR : l'assistance apportée au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception

Éléments complémentaires :

- Concertation ;
- Production du dossier administratif : préparation des notices pour les dossiers de demande de subventions ;
- Production du dossier administratif : préparation des notices pour les dossiers de la déclaration préalable ou du permis d'aménager le cas échéant.

Le taux d'honoraire de la maîtrise d'œuvre de la mission classique dépend du montant des travaux. Il est estimé entre 8 % et 14 % soit environ 14 000 € HT.

COÛT DE L'OPERATION :

TYPE D'INTERVENTION	COUT
TRAVAUX	100 000 €
MAITRE D'ŒUVRE	14 000 €
GEOMETRE	4 000 €
COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	2 000 €
DIAGNOSTIC DES ARBRES	2 000 €
GEOTECHNICIEN	1 000 €
BUREAU DE CONTROLE	2 000 €
Total HT	125 000 €
TVA	25 000 €
Total TTC	150 000 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :

SUBVENTIONS	COUT
DETR au titre de l'aménagement public	5 000 €
FOND VERT	20 000 €
AGENCE NATIONALE DU SPORT	3 000 €
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - GIEP	10 000 €
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES	25 000 €
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE	22 000 €
Total des subventions HT	82 000 €
AUTOFINANCEMENT (incluant la TVA)	68 000 €

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer le programme de l'opération et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ouvrages d'art.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (14 pour) :

APPROUVE le programme de l'opération relatif à l'aménagement pour un montant de 125 000 € HT soit 150 000 TTC (*montant des travaux + honoraires maîtrise d'œuvre + les différents intervenants nécessaires au projet*) ;

AUTORISE le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;

AUTORISE le lancement des différents intervenants nécessaires au projet le cas échéant (géomètre, diagnostic des arbres, coordination SPS, géotechnicien, bureau de contrôle, ...) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de maîtrise d'œuvre ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la commune peut prétendre et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en ce sens ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

12. Végétalisation de la cour d'école- convention avec ID 79 pour l'élaboration et pour l'organisation de la maîtrise d'œuvre D2024-18

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saivres envisage de réaménager la cour d'école et créer un lieu pour faire école dehors avec un espace citoyen à l'emplacement de l'ancien stade.

La cour ne répond plus aux attentes des élus et de l'équipe enseignante, notamment en ce qui concerne le revêtement, la végétalisation et la gestion des eaux pluviales. De nouveaux aménagements plus fonctionnels permettront d'offrir un meilleur confort d'apprentissage aux élèves et au corps enseignant de la commune.

Pour engager l'opération de réaménagement de la cour d'école et attribuer un marché de Maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose de solliciter l'accompagnement d'ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE pour les missions suivantes :

- Rédaction des pièces administratives et techniques de la consultation (RC, AE, CCTP, CCAP) incluant les réunions de travail pour finaliser la rédaction de ces pièces,
- Mise au point de la procédure de consultation,
- Accompagnement dans l'analyse des candidatures et des offres,
- Participation aux éventuelles négociations.

Le montant forfaitaire de la mission d'ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE s'élève à 2 700 €.

Pour la création d'un espace pour faire école dehors avec un espace citoyen à l'emplacement de l'ancien stade, il a été préféré de réaliser les études et travaux au sein des services techniques de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 pour):

- Décide de choisir ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE pour assister la commune dans l'élaboration et pour l'organisation de la consultation de Maîtrise d'œuvre,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'intervention entre la commune et ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE et tout document afférant.

13. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables- Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables D2024-19

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables ;
Vu la concertation organisée avec la population de la commune du 1^{er} au 16 février 2024.

Conformément à la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, les communes du Haut Val de Sèvre ont dû définir pour chaque type d'énergie renouvelable (EnR), des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR), après une concertation auprès du public réalisée selon des modalités déterminées librement.

Les ZAEEnR doivent faciliter l'atteinte des objectifs énergétiques établis à l'échelon national dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Elles favoriseront le développement des projets d'EnR situés à l'intérieur de leur périmètre géographique (simplification des démarches administratives, avantages économiques...) sans interdire pour autant ceux qui chercheraient à s'implanter en dehors : elles ne sont pas exclusives.

La cartographie finale des zones sera arrêtée par le référent préfectoral, après avis conforme des communes et délibération de leur Conseil Municipal pour les ZAEEnR retenues. La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CCHVS) devra également, après réception de l'ensemble des délibérations des communes de son territoire, organiser un débat pour s'assurer de la cohérence des ZAEEnR à l'échelle intercommunale.

Les zones choisies resteront en vigueur pendant 5 ans et pourront être révisées à cette échéance.

La commune de SAIVRES souhaite proposer les ZAEEnR suivantes :

Types d'EnR		Précisions sur les types de zones
Photovoltaïque	Sol	Friches et terrains incultes : - ancienne déchetterie (parcelle cadastrée AB 325 : propriété de la commune) - carrière en cours d'exploitation pour le moment (parcelle cadastrée B 144 et alentours)
	Ombrières	Tous les parkings de + de 1 500 m ²
	Toiture	Tout le territoire – toutes les toitures (logement individuel, hangar agricole, toiture d'entreprise etc...)
Petit éolien (< 12 mètres)	Tout le territoire	
Géothermie	Tout le territoire	
Bois-énergie	Tout le territoire	
Hydroélectricité	Tout le territoire	

Le travail de réflexion et d'identification des zones listées ci-dessus est le résultat de différentes étapes de réflexion :

- Une participation à deux débats collectifs d'orientation, menés à l'échelle de la CCHVS en octobre et novembre 2023, en compagnie de représentants de toutes les communes du territoire intercommunal ;
- Une mise en application de ces orientations à l'échelle communale lors d'un entretien individuel entre un ou plusieurs membres du Conseil Municipal de la commune et un technicien de l'intercommunalité, afin de déterminer les différentes ZAEEnR potentielles ;
- Et une concertation à destination des habitants de la commune a été organisée du 1^{er} au 16 février 2024 pour s'assurer de l'acceptabilité de ce travail.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ARRÊTE comme Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables de la commune de SAIVRES les zones présentées ci-dessus et figurant en annexes ;
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones :
 - o Au Référent préfectoral en charge de ce sujet ;
 - o Au Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

14. Autorisation de passage de l'itinéraire pédestre « Le pont romain » au départ d'Azay-le-Brûlé et à l'engagement de signature du contrat d'itinéraire avec le Département D2024-20

- Vu la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983 et son décret d'application du 1^{er} janvier 1986 confiant aux Conseils Généraux l'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur leur territoire ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Vu la délibération n° 5 du 7 juillet 1992 par laquelle le Conseil général a instauré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 septembre 2022 portant modification du PDIPR du département des Deux-Sèvres ;
- Vu la délibération du 26 septembre 2022 par laquelle le Conseil départemental a adopté le schéma départemental des randonnées 2022 - 2028 ;
- Vu la délibération du 3 février 2023 par laquelle le Conseil départemental a validé la charte qualité « Randonnée en Deux-Sèvres » et le modèle-type de contrat d'itinéraire ;
- Vu la délibération du 26 juin 2023 par laquelle le Conseil départemental a validé l'actualisation de la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres ».

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil municipal le projet d'itinéraire pédestre « Le pont romain » au départ d'Azay-le-Brûlé et transitant par Saivres proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres. Cet itinéraire emprunte divers chemins ruraux, voies communales et cheminements sur parcelles communales, dont le tracé est présenté au Conseil municipal (ci-joint en annexe).

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres prévoit de solliciter le Département pour la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres » qui exige que tous les chemins ruraux et cheminements sur parcelles communales de l'itinéraire soient inscrits au PDIPR. Si l'itinéraire est labellisé par le Département, il est prévu la signature entre le Département, les communes traversées, le comité de randonnée concerné et l'EPCI concerné, du contrat d'itinéraire qui définit les modalités de partenariat.

Par ailleurs, dans le cadre de la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres », le Département valorise au travers de différents supports de promotion, l'ensemble des chemins ruraux inscrits au PDIPR accessibles à la pratique de la randonnée. Ce réservoir de chemins offre ainsi à tout randonneur la possibilité de se constituer ses propres itinéraires.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le territoire communal, dans la mesure où cet itinéraire sera affecté à l'usage du public et pour la signature du contrat d'itinéraire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le passage de l'itinéraire sur le territoire de la commune et dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération,
- AUTORISE son représentant à signer le contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département,
- DONNE DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE pour prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'application de cette délibération.

15 .Informations diverses

a. Avancement des travaux de l'annexe de la mairie

Grégory DELGADO indique que le planning des travaux de l'annexe est respecté. L'isolation est quasi terminée, le placo sera terminé dans une dizaine de jours. La chape sera coulée ensuite.

Une réflexion sur l'aménagement extérieur est en cours car il est nécessaire de terrasser plus profondément et en conséquence l'accès aux toilettes publiques doit être revu ou condamné.

b. Travaux de renouvellement des conduites d'eau entre Castarie et Paunay

Début des travaux prévu le lundi 15 avril. Durée des travaux 7 semaines (fin mai -début juin). En circulation alternée sur la route départementale.

c. Séance d'activités physiques adaptées pour les personnes âgées de +60 ans par Anthony ROBINAULT (du 8 avril au 24 juin : le lundi)

Les séances gratuites auront lieu dans la salle de motricité. Les inscriptions sont à déposer à la mairie.

d. Commission de contrôle des inscriptions sur les listes électorales le jeudi 16 mai à 16 h

e. Permanence bureau de vote du dimanche 9 juin

Un tableau sera envoyé à chaque conseiller pour qu'il se positionne sur une permanence et un bureau.

Prévision réunion de conseil

le jeudi 25 avril

le mardi 25 juin